



La déchetterie arrive près de chez vous !



Calendrier **2014** de la déchetterie communale ... et autres conseils utiles.



A l'initiative du Bourgmestre Vincent DE WOLF et avec le soutien du collège des bourgmestre et échevins, la commune d'Etterbeek dispose depuis quelques années d'une **déchetterie itinérante**.

Elle circule à raison d'une demi-journée par mois (de 9h à 14h), durant toute l'année (à l'exception des mois de juillet et d'août), sur l'ensemble du territoire communal.

Dix dates de sorties ont été fixées pour la déchetterie durant l'année 2014. A chaque fois, elle s'installera dans un lieu différent et sera **accessible à tous les Etterbeekoïis, quel que soit leur quartier**.

Que pouvez-vous y déposer ?

Tous vos déchets encombrants, à l'exception des briquillons, lavabos, W.C., dalles, pneus, batteries, produits chimiques, peintures et déchets industriels. Vous avez droit à un volume d'1m³ par ménage.

Attention : vous devez vous y présenter munis de **vosre carte d'identité**. Les personnes âgées de plus de 65 ans, les BIM ainsi que les personnes à mobilité réduite peuvent solliciter un enlèvement d'encombrants à domicile. Elles peuvent recourir à ce service deux fois par an au maximum et ont droit à un volume gratuit d'1m³ par passage. Chaque m³ supplémentaire est facturé au tarif de 10 €. Précisions importantes : la personne qui sollicite ce service doit être présente au moment de l'enlèvement et doit au préalable prendre rendez-vous auprès du service Propreté (**02/738.09.70**, tous les jours, entre 9h et 12h, ou par e-mail : **info@proprete-netheid-etterbeek.be**).

Nous vous rappelons par ailleurs que, pour des volumes d'encombrants supérieurs à 1m³, vous pouvez aussi vous adresser aux déchetteries régionales. Elles se trouvent rue du Rupel, 6, à 1000 Bruxelles et boulevard de la 2ème Armée Britannique, 676, à 1190 Bruxelles. Heures d'ouverture : le lundi, de 14h30 à 20h, les mardi et mercredi, de 9h à 20h, les jeudi, vendredi et samedi, de 9h à 16h et le dimanche, de 14h30 à 20h.

Contact : 0800/981 81 ou www.arp-gan.be.

Vous pouvez soit y apporter vos encombrants vous-mêmes (vous avez droit à maximum 3 m³ gratuits), soit demander un enlèvement d'encombrants à domicile (vous avez droit à 3 m³ gratuits par an). Pour tout volume supérieur à 3 m³, une liste de tarifs est disponible sur le site de Bruxelles-Propreté.

Quelques rappels utiles :

Nous sommes tous responsables de l'état de nos rues et de la propreté dans nos quartiers. Veuillez donc à déposer vos poubelles sur le trottoir uniquement les jours où les collectes ont lieu dans votre rue. Impossible de détailler ici les jours de collectes rue par rue : vous trouverez toutes ces informations sur **www.arp-gan.be**.

N'oubliez pas de trier vos déchets

Les **déchets ménagers** vont dans les **sacs blancs**.
Les **papers et cartons** dans les **sacs jaunes**.
Les **bouteilles en plastique, canettes ou cartons à boissons** dans les **sacs bleus**.
Les **déchets de jardin** (fleurs, tailles de haies et d'arbustes, mauvaises herbes, tontes de pelouse, etc.) dans les **sacs verts**.

Attention : le tri est obligatoire.

Jetez vos **bouteilles ou bocaux dans les bulles à verre** : leurs emplacements dans votre quartier sont détaillés sur le plan au verso. Si vous voulez vous débarrasser de **vêtements usagés** mais encore en bon état, plutôt que de les jeter, vous pouvez les apporter au **vestiaire social** du CPAS d'Etterbeek (tous les jours de semaine, de 9h à 16h, avenue des casernes 29) ou les déposer dans l'un des collecteurs à vêtements.

Vous pouvez également apporter vos **déchets chimiques ménagers** (détergents, aérosols, peintures, batteries, piles, extincteurs, huile de vidange, engrais, ampoules économiques, néons, etc.) aux **Proxy-Chimik** gérés par Bruxelles-Propreté :

- chaque 1^{er} samedi du mois : entre 15h et 15h45, à la Porte de Tervueren (métro Mérode) et entre 16h et 16h45, au pont Fernand Demany (Brico Thieffry) ;
- chaque 3^{ème} mercredi du mois : entre 16 et 16h45 au coin Roi Vainqueur – Hansen Soulie et entre 17h et 17h45 à l'avenue des Volontaires (métro Pétilon) ;
- chaque 4^{ème} jeudi du mois (en février, avril, juin, août, octobre et décembre) : entre 17h et 17h45, place Jourdan.

Enfin, l'un des fléaux dont les habitants se plaignent le plus est la prolifération de **déjections canines** sur la voie publique. Rappelons dès lors que **plusieurs canisites** ont été aménagés dans la commune : leurs emplacements dans votre quartier sont signalés **sur le plan au verso**. En cas « d'accident » en dehors des canisites, le propriétaire de l'animal est tenu (sous peine d'amende) de ramasser les déjections et de les déposer dans une corbeille à papers. Pour vous permettre de respecter ces dispositions, des distributeurs de « sacs à crottes » ont été installés partout dans la commune.